

Titulaire : Trafalgare

Montant HT du marché : 35 200 €

Rôle de Trafalgare : titulaire

Montant HT Trafalgare : 35 200 €

Période des prestations : 2018

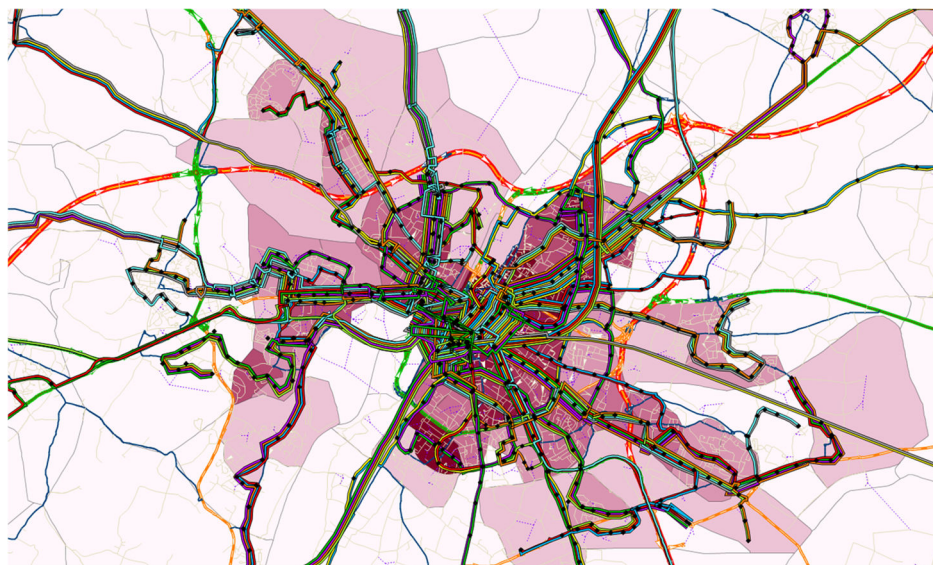
Durée de l'étude : 5 mois

Client : RATP Développement

Responsable du marché : M. Chodorge

Description du projet

Le territoire angevin est un territoire en pleine mutation, de nombreux projets comme le contournement Nord, la réorganisation du réseau de transports collectifs (avec la mise en service en 2011 de la première ligne de tramway et la restructuration du réseau de surface associée), la réalisation de ZAC... ont déjà modifié ou vont modifier dans les années à venir son organisation territoriale.

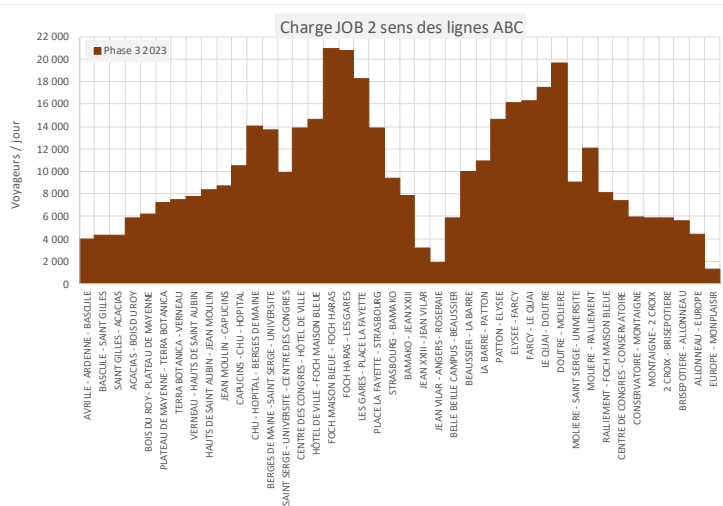


Ainsi, avec le succès de la mise en service de la première ligne de tramway qui attire plus de 35 000 voyageurs par jour, un projet de construction d'une deuxième et d'une troisième lignes de tramway est à l'étude dans l'agglomération angevine afin de constituer un réseau de tramway dit « ABC ». Une réorganisation des voiries au centre d'Angers pour promouvoir l'utilisation des modes doux (marche à pied, vélo) et un aménagement des parcs-relais pour assurer la meilleure complémentarité entre le mode individuel et le mode collectif sont quelques-unes des autres mesures envisagées pour assurer un développement durable du territoire angevin.

Dans le cadre de l'appel d'offres pour une convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics urbains de l'agglomération d'Angers Loire Métropole a été lancé sur la période juillet 2019-juin 2025, RATP Dev souhaite la réalisation d'un modèle de prévision de la demande TC afin notamment :

- de mesurer l'influence de futures réorganisations du réseau de bus,
- de tester l'impact des travaux programmés pour la création du réseau de tramway ABC (phases 1 & 2).

Description de l'étude



Dans le cadre de la réponse à cet appel d'offres, RATP Dev a missionné Trafalgare pour réaliser un modèle multimodal de prévision de trafic VP / TC afin notamment :

- de mesurer l'influence de futures réorganisations du réseau TC sur la demande TC et sur la charge des lignes structurantes à terme (horizon 2023).
- de tester l'impact des phases de restructurations intermédiaires (phases travaux 2019 à 2022).